



Écocitoyens du Bassin d'Arcachon

23 avenue Centrale - 33510 Andernos-les-Bains

07 69 40 57 40

ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com

www.ecocitoyensdubassinardarcachon.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2017-18

Rapport moral et d'activités

-=-=-=-=-=-

Quelques chiffres

Le nombre d'adhérents actifs est en augmentation : 137 à ce jour.

Plus de 200 abonnés à la newsletter, plus de 710 personnes nous suivent sur le groupe ouvert Facebook.

7 réunions mensuelles, ouvertes aux adhérents et sympathisants, avec une trentaine de visiteurs chacune.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons participé à une centaine de réunions et rencontres sur les sujets détaillés plus loin.

Fonctionnement de l'association

- *Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois, les 14 octobre et 9 décembre 2017, 10 février, 24 mars, 12 mai et 23 juin 2018. Le fonctionnement collégial économise des réunions puisque ses membres sont en communication quasi quotidienne par courrier électronique.*
- *Nous avons travaillé sur des modifications à apporter à nos statuts afin de tenir compte de certaines évolutions de la législation, ainsi qu'à notre règlement intérieur. Les statuts modifiés sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire précédant notre assemblée générale statutaire 2018.*
- *Nous préparons un nouveau dossier de demande d'agrément départemental au titre des associations de protection de l'environnement.*

1 - S'INFORMER, ÉCHANGER

Nous avons été sollicités

- *par le Collectif anti-Linky pour diverses actions dont lettre à écrire au Maire*
- *par Didier Canteloup, ingénieur des techniques forestières, concernant la gestion des forêts communales d'Andernos et de Lanton.*
- *par un professeur du collège André-Lahaye d'Andernos pour deux nouvelles interventions en classes de 4ème.*
- *par des habitants de Mios concernant une décharge à ciel ouvert et un dépôt de déchets de démolitions.*
- *par des riverains d'un programme immobilier au Mauret en lieu et place de l'ancienne station service ÉLAN à Andernos : suspicion de déversement d'hydrocarbures sur le terrain et dans le fossé bd de l'Océan.*
- *par des riverains du bois du Bétey pour constater la présence d'une ancienne décharge.*

- par des riverains du ruisseau du Bétéy, inquiets au sujet d'un nouveau lotissement le long du ruisseau, mais sur une zone constructible du PLU.
- par des étudiants en journalisme de Bordeaux sur le dossier Arguin.
- par des étudiants en géographie de l'université de Bordeaux sur l'eau et les conflits.
- par le maire de Mios pour avis sur le projet de PLU.
- par le président de l'ASCOA d'Arès au sujet d'un permis de construire illicite sur son site. L'ASCOA va au contentieux.
- par l'équipe du PNM à la recherche de sites propices à l'étude des échouages de macro-déchets.
- Par des habitants de Taussat au sujet de pins coupés, et pourtant en bon état, sur les places des Tamaris et place du Château.

Nous avons recherché des informations

- Lecture et analyse des projets de PLU.
- Arrêtés préfectoraux concernant les ICPE et l'environnement en général.
- Arrêtés préfectoraux d'application du décret Arguin.
- Permis d'aménager au rond-point de La Hume.
- Lecture et analyse de comptes rendus, publications, articles, communiqués de presse, études scientifiques, concernant l'environnement du Bassin d'Arcachon et d'ordre général.
- Lecture et analyse de la législation concernant l'urbanisme, loi Alur, loi Labbé, loi Littoral, Transition énergétique, jurisprudences concernant l'environnement et l'urbanisme.
- Surveillance des projets et permis de construire accordés par les communes, vérification de la légalité.
- Surveillance des publications de la Préfecture 33, Conseil Départemental, DREAL, région Nouvelle-Aquitaine, ministères.
- Lecture et analyse des documents soumis à consultation ou enquête publique, recherche d'informations plus larges.
- Projet d'extension du camping municipal Le Braou Audenge.
- Projet de tour panoramique au port d'Arcachon (qui semble abandonné).
- Suivi du projet de PLU de Lanton.
- Premières investigations sur l'élevage porcin domaine de Galaben à Blagon, proche du Cirès. L'autorisation d'exploiter de 2009 porte sur 9042 porcs animaux équivalents soit 187 de plus que la porcherie Le Lay à St-Symphorien.

Nous avons rencontré

- le maire d'Andernos pour évoquer plusieurs sujets sensibles et d'actualité.
- le maire de Mios à propos des décharges illégales, de la voie rétro-littorale Nord Bassin et de son projet de PLU.
- le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique dragage des ports de Gujan-Mestras.
- le commissaire enquêteur dans le cadre de la consultation publique sur permis d'aménager à Audenge (projet de lotissement Hélianthes).
- la chargée de mission FNE Océan sur le PNMBA.
- le CIEP Médoc sur les éco-gestes.
- JJ. Duprat, ingénieur chimiste.
- le représentant d'une asso de l'étang de Berre pour échange sur la question des herbiers de zostères.
- des élèves de seconde Lycée Condorcet section vente pour réalisation d'un documentaire sur le BA.
- la chargée de communication LPO pour parrainage du Festival de l'Oie bernache 2018.

Nous avons participé

- à toutes les réunions de la CEBA (Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon) qui se tiennent en alternance à Gujan et à Andernos.
- à plusieurs réunions du Sybarval (SCoT) et de la COBAN (communauté d'agglomérations Nord Bassin).
- aux réunions de préparation du Forum des associations d'Andernos.
- à la réunion de présentation 2018 des réseaux REPAR et REMPAR (SIBA) à Biganos en particulier la recherche de contaminants dans les eaux du Bassin.
- à une inspection des travaux forestiers réalisés dans la forêt communale d'Andernos dans le cadre du plan de gestion.
- aux assemblées générales des associations Taussat Village, Bétey Environnement.
- à l'organisation d'une sortie au Communal dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides 2018 (avec l'asso Le Bétey plage boisée).
- à une journée du réseau juridique FNE Nouvelle Aquitaine (P. Vuilleumier et J. Vieira).
- à une journée FNE sur les PNM à Paris (MH. Ricquier).
- à la réunion annuelle du Comité de suivi du site Smurfit-Dalkia (MH. Ricquier)
- à 5 réunions du Conseil de gestion ou du Bureau du PNMB (MH Ricquier, suppléante de J. Storelli représentant la CEBA).
- à 4 réunions du Conseil de Développement Pays Barval (J. Caïssa).
- aux réunions du groupe de travail CEBA sur le projet de voie de contournement Nord Bassin.
- à une réunion avec le COBARTEC sur les transports collectifs en site propre (PDDNB).
- à tous les ateliers et réunions dans le cadre de la pré-concertation et de la concertation préalable du Projet de Déplacements Durables Nord Bassin.
- à la conférence de l'asso Écologie en débat sur les Réserves Naturelles Nationales.
- à la conférence d'Hervé Le Treut à La Teste sur l'anticipation des conséquences du changement climatique en Nouvelle Aquitaine.
- à une manifestation en soutien aux agents ONF.
- à 2 manifestations contre le projet de camping Huttoopia au Teich.
- à la première réunion sur l'avenir agricole du Pays Barval, organisée par le Conseil départemental et le collectif AlimenTerre.

2 - SENSIBILISER, INFORMER, DÉBATTRE

Communication

- Gestion du site internet de l'association www.EcocitoyensduBassinArcachon.org.
- Rédaction et diffusion d'une newsletter en fin de mois avec des nouvelles des dossiers du Bassin d'Arcachon et son bassin versant mais aussi d'ordre général et concernant le droit de l'environnement.
- Gestion du courrier postal et des courriels, des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+ et Instagram)
- Gestion du groupe ouvert « Écocitoyens du Bassin d'Arcachon » sur Facebook qui traite de questions environnementales générales ou juridiques et met en valeur les actions de l'association. <https://www.facebook.com/groups/Ecocitoyens.bassinarcachon/>.
- Suivi de stage d'une étudiante en Langues étrangères appliquées université de Bx : refonte du site Internet, réalisation de supports de communication en écotourisme.
- 2 interviews pour Radio Cap Ferret.
- 1 interview pour Le Point.

Animations, actions de terrain

- Intervention dans deux classes de 4ème du collège André-Lahaye d'Andernos sur les écosystèmes du Bassin d'Arcachon (W. Marquet et J. Giraudel).
- Participation à la journée Nature propre d'Andernos.

- Participation aux actions Cours d'eau propres : Bétey (Andernos), Massurat (Andernos/Lanton), Berle de Cassy et Renet (Lanton).
- Participation au Forum des associations d'Andernos.
- Participation au Forum des Initiatives Barval en Transition à Andernos.
- Participation à la plantation d'arbres mellifères au Rucher partagé d'Andernos.
- Randonnées naturalistes au Communal avec l'asso Nature Gasconne.
- Comptage National des pêcheurs à pied de loisir pour le PNM.

Réunions mensuelles

Informations et échanges sur les dossiers d'actualité : urbanisme, lois de l'environnement, PNM-BA, les PLU, les dragages portuaires, arrachages des spartines et autres interventions sur l'estran, suivi des herbiers de zostères et de la qualité des eaux du Bassin, etc... tous les sujets demandés par le public, projection de films et diaporamas.

3 - ACTIONS

Signalements, dépôts de plainte

- Plainte auprès du Procureur de la République sur l'aménagement d'un parking dans le bois du Renet (classée sans suite, la commune de Lanton ayant régularisé le dossier).
- Signalement auprès de la DREAL 33 et du maire sur les décharges illégales à Mios. Résultat connu: une mise en demeure de remettre le site naturel dans son état initial.
- Signalement auprès de la DREAL 33 et du maire pour suspicion de pollution du sol aux hydrocarbures sur le chantier de l'ancienne station Elan à Andernos. Nous attendons le rapport de l'inspecteur de la DREAL.

Contributions aux enquêtes et consultations publiques

- Projet de PLU Lège-Cap Ferret.
- Dragage des ports de Gujan-Mestras.
- Avis sur le PLU de Mios en tant que PPA.
- Projet de lotissement domaine des Hélianthèmes à Audenge.
- Stratégie nationale déforestation importée (plaidoyer pour le retour à l'autonomie agricole de la France).
- Projet de création d'unité de gestion des sédiments à Arès (EP en septembre 2018).

Actions contentieuses

- Contre l'arrêté préfectoral autorisant Dalkia à mélanger des cendres volantes contenant des dioxines et des furanes aux cendres sous foyer et l'épandage de ce mélange sur des terres agricoles proches du Bassin (avec la CEBA) : la procédure est en appel.
- Contre la mise en compatibilité du projet Huttopia avec le PLU d'une forêt privée du Teich (avec la CEBA) : l'opérateur et la commune du Teich ont fait appel.
- Requête au Tribunal administratif en réformation du PLU d'Andernos : dossier en cours.

4 - NOS PRINCIPAUX DOSSIERS

1 - Voie rétro-littorale Nord Bassin

Le projet de voie de contournement - opportunément rebaptisé « de déplacements durables » - a mobilisé beaucoup de notre énergie pendant des mois, depuis une première rencontre avec le bureau d'études chargé d'organiser la concertation (oct.), jusqu'à la phase de « pré-concertation », une série de réunions et ateliers (nov.-janv., 12 réunions). Nous avons défendu, avec d'autres associations de protection de l'environnement, l'idée qu'avant de parler d'une création de route, la

priorité absolue devait aller aux transports collectifs, quasiment inexistantes sur le territoire. Nous avons présenté une proposition concrète d'un transport collectif propre en site propre. Déplacements durables, jusqu'à quand ? L'ère du « tout voiture » est derrière nous !

Puis vint la « concertation préalable » du public (mai-juin). Cette dernière phase nous a laissés pantois : 3 scénarios, sensés refléter les travaux de la 1ère phase, ont été présentés au choix du public. Aucun d'eux ne prévoyant de TCSP, nous n'avons pas manqué d'exprimer notre mécontentement.

La création d'une route, ce sont 100 hectares de précieux espaces naturels, forestiers ou agricoles qui disparaîtront, des trames vertes et bleues (continuités écologiques) qui seront interrompues...

Pour connaître la suite qui sera réservée à ce projet, il faut attendre le rapport du Département, sûr qu'il va falloir encore ferrailer. En tout état de cause, le projet ne pourra que s'inscrire dans le cadre du SCoT à venir.

2 - Parc Naturel Marin

La mise en place d'une mission de préfiguration du PNM Bassin d'Arcachon remonte à 2010, année de la création de notre association. Dès lors nous avons mis tous nos espoirs dans ce qui devait être un parlement de la mer, réunissant tous les acteurs du plan d'eau en vue de restaurer un écosystème en voie de dégradation. Tous nos espoirs mais aussi toute notre énergie pour participer activement à l'élaboration d'un projet tenant compte de tous les paramètres et des actions à mettre en oeuvre.

Quatre ans plus tard, le Parc était créé, son Conseil de gestion de 56 membres bientôt mis en place. Les associations de protection de l'environnement y sont représentées, la nôtre par Jacques Storelli au titre de la CEBA (MH. Ricquier suppléante).

Aujourd'hui, alors qu'un plan de gestion sur 15 ans a été élaboré et adopté en juin 2017, nous sommes consternés. Deux exemples :

2.1 - Le PNM et le Banc d'Arguin

La publication, le 10 mai 2017, du décret ministériel « portant extension et modification de la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin » continue de provoquer des affrontements entre les défenseurs de l'environnement et les tenants de la « liberté » (usagers de loisirs, industries nautiques...).

Pour mémoire, le décret de création de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin, principal lieu de nidification de la Sterne Caugek en Europe, remonte à 1972. Au fil du temps, le Banc est devenu le terrain de jeu de nombreuses activités humaines (pêche, loisirs nautiques, débarquement de touristes, ostréiculture...)

Pour notre part, ce classement en RNN aurait justifié un décret beaucoup plus restrictif ; nous pensons que le décret ne va pas assez loin en terme de protection, ce pourquoi nous sommes déterminés à le défendre. L'ostréiculture, par exemple, se voit officialisée, alors que l'activité entraîne une profonde dégradation du substrat sableux (envasement).

Rebondissements. L'application du décret nécessitait des arrêtés préfectoraux sur les zones de protection intégrale, l'exercice de la pêche maritime, les zones d'implantations ostréicoles, les zones autorisées au mouillage des navires, l'accostage et le mouillage des navires de transport de passagers.

Or ces arrêtés d'application, rédigés par le préfet et soumis par le même à l'avis du Conseil de gestion du Parc Naturel Marin, ont fait l'objet d'un avis simple - donc non contraignant. En conséquence de quoi, publiés sans tenir compte des réserves, observations et/ou recommandations émises par le Conseil de gestion - ils rendent le décret finalement encore plus permissif.

Nous trouvons ahurissant qu'un sujet aussi important - la surface de la RNN représente 10% de celle du PNM - ait pu être traité avec autant de légèreté : l'avis conforme (contraignant) s'imposait ! Quitte à patienter (il a régné un certain flou juridique) jusqu'au moment où les Conseils

de gestion des PNM retrouveraient leur capacité à émettre des avis conformes, ce qui est officiellement acté depuis début juillet.

2.2 - Le PNM et l'état écologique du Bassin

Deux marqueurs d'importance sur l'état écologique du Bassin sont l'état de l'herbier de zostères et la turbidité de l'eau entraînant le dépôt de vase fluente (qui en découle) dans les esters et les ports et empêchant la repousse.

Sur le littoral Nord Bassin, l'herbier est quasiment détruit à 99% pour la petite zostère et sur l'ensemble du Bassin à 85% pour la grande zostère. (chiffres du suivi de l'IFREMER).

Les causes ont été recherchées par les scientifiques de l'Ifremer. Elles innocentent totalement les oiseaux herbivores (canards siffleurs, cygnes et bernaches). Les canicules de 2003 et 2006 ont pu avoir un effet délétère sur les herbiers, ce qui est confirmé par les travaux de Perrine Gamain: les eaux chaudes augmentent les effets des contaminants sur la survie des zostères.

Ce qui est sûr, le rapport de l'équipe de chercheurs de l'université Bordeaux 1 (H. Budzinski) fait état d'une contamination des eaux du Bassin par un désherbant issu de l'agriculture intensive: le métolachlore S et ses métabolites. On est en droit de penser, même si personne ne veut le dire et encore moins l'écrire, que ces molécules et d'autres ont joué un rôle important dans la disparition des herbiers, notamment dans le fond du Bassin.

Et le PNM, que fait-il ? Bien que ces problèmes aient été identifiés et que la restauration des herbiers soient un objectif prioritaire du plan de gestion et du plan d'action 2018, nous attendons les premières mesures en faveur de la restauration de l'herbier.

Un groupe de travail zostères doit se mettre en place, nous espérons y participer.

3 - SCoT : on attend beaucoup du prochain !

Après l'arrêt de la Cour administrative d'appel, en décembre 2017, confirmant l'annulation du Schéma de Cohérence Territoriale de 2013 en première instance, le Conseil syndical du Sybarval a décidé, le 12 février 2018, d'abandonner la bataille juridique. Son président, Jean-Guy Perrière, maire d'Arès, a jeté l'éponge, il est remplacé par Jean-Jacques Eroles, l'ancien vice-président et maire de La Teste, le nouveau vice-président est Cédric Pain, maire de Mios. Une nouvelle procédure d'élaboration du SCoT est annoncée, par étapes qui se succéderont jusqu'à l'approbation prévue - si tout va bien - en janvier 2023 : dix ans de perdus, sans parler des sommes astronomiques supportées par le contribuable.

Entretiens les données démographique, les exigences législatives et réglementaires ont beaucoup évolué. Mais c'est surtout l'exigence de concertation qui s'imposera car elle a fait défaut lors de la première mouture, un des arguments qui ont conduit à son annulation.

4 - Les PLU

Malgré l'annulation du SCoT, la plupart des communes du territoire continuent à bâtir leur PLU en fonction du SCoT, c'est illégal.

En l'absence de SCoT, pour toute ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle, agricole ou forestière, elles doivent demander une autorisation à la CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers). Ce qu'elles font, mais force est de constater qu'elles oublient de suivre les réserves, observations et/ou recommandations de cette commission.

C'est le cas du **PLU approuvé d'Andernos** où nous avons retrouvé sans correction les mêmes zonages et règlements qu'avant le passage en Commission. Après plusieurs courriers et entretiens avec le maire et notre contribution à l'enquête publique, nous avons demandé les corrections

qui s'imposent par recours gracieux, sans résultat. Nous lançons donc un recours contentieux au Tribunal administratif.

Pour l'essentiel, nous contestons la légalité de la zone UEi du Casino qui gomme les alignements d'arbres (ils doivent être maintenus), l'oubli maintes fois signalé de la plage boisée au nord du port du Bétay, et la piste enherbée de l'aérodrome, zone naturelle qui se retrouve classée en UEa, c'est-à-dire urbanisable !

Notons que nous avons finalement obtenu l'étude environnementale du secteur du Communal, très complète, qui laisse espérer que ce poumon vert de la ville, actuellement classée en « zone à urbaniser ultérieurement », ne succombera pas au bétonnage.

PLU de Lanton : Toujours pas arrêté. Le 18 avril, le préfet a refusé l'urbanisation de 4 secteurs : le secteur à vocation d'activités de sports, loisirs et touristiques sur 17,20 ha à Mouchon, le secteur à vocation d'habitat social (3,30 ha) et d'habitat (9,50 ha) à Pichot et deux secteurs à vocation d'habitat route de Blagon (1,90 ha) et gare de Taussat (3,90 ha).

Le refus est motivé par le fait que « la commune reste dans la logique du développement marqué par l'étalement urbain et le manque de centralités urbaines fortes ». Au contraire, l'arrêté demande la « densification du tissu urbain existant » pour « éviter la consommation d'espace », l'extension « en continuité de l'agglomération » et « dans les espaces proches du littoral » et la « prise en compte des enjeux environnementaux » (pour Mouchon) et patrimoniaux (à Taussat)

PLU de Lège-Cap Ferret : Arrêté par le Conseil municipal en août 2017, le nouveau PLU (le 3ème puisque les 2 précédents ont été annulés) fut approuvé le 12 juillet dernier. Et ce malgré le refus du préfet d'ouvrir 42 hectares à l'urbanisation, avec les mêmes arguments que pour Lanton. Au lieu d'obtempérer, le maire persiste et signe. À cause de ce bras de fer engagé avec le préfet, la commune se retrouve soumise au très permissif RNU, règlement national d'urbanisme.

Le préfet a fait savoir que ses services (direction départementale des territoires et de la mer, et gendarmerie) effectueraient des contrôles ciblés sur les autorisations d'urbanisme des chantiers de construction sur la presqu'île cet été.

PLU d'Arès : Approuvé et opposable à tout projet. Ce qui n'empêche pas le maire de signer un permis de construire sur une petite parcelle au milieu de laquelle trône un somptueux pin franc, répertorié dans le PLU comme arbre remarquable à préserver. Rejet tacite du recours gracieux d'un riverain, recours contentieux probable (avec notre soutien).

PLU de Mios : Voté, enquête publique annoncée mais finalement repoussée. Ce document fait figure d'exception en ce qu'il limite la constructibilité au profit des espaces naturels et agricoles.

PLU du Teich, mise en compatibilité, autorisation de défrichage, permis d'aménager du projet Huttopia : en appel à la Cour administrative d'appel. Nous déplorons les manoeuvres d'un maire en faveur d'un projet privé sur une parcelle forestière privée, pour la création d'un camping pseudo-écologique de 600 places avec piscine et bâtiments en dur sur 18 ha, dans la coupure d'urbanisation Le Teich-Biganos.

Biganos : Lors d'une réunion sur l'avenir agricole du pays BARVAL, le maire a annoncé qu'il veut, ce qui n'est pas commun, faire passer une cinquantaine d'hectares constructibles en terres réservées à l'agriculture maraîchère. Nous soutiendrons ce projet.

Gujan-Mestras : On attend l'enquête publique sur le projet arrêté de PLU, mais il semble que ça patine quelque part... pour les mêmes raisons que les autres PLU. Mais la presse annonce que le Conseil municipal a décidé d'une modification (la cinquième) du PLU de 2005, en vue « d'adapter

*et de corriger certains articles du PLU pour favoriser la construction de logements locatifs aidés ».
Nous attendons l'enquête publique pour avoir accès au dossier.*

5 - Aéroport d'Andernos

Le maire nous y a contraint : alors que la CDPENAF recommandait de faire un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) pour l'aéroport, il n'a pas obtempéré, d'où notre action contentieuse au Tribunal administratif. Il s'agit de maintenir la piste enherbée qui était jusque là en zone naturelle. Or le PLU la fait passer en zone urbanisable. On ne va pas construire dessus bien sûr, mais elle pourrait un jour être élargie et recouverte d'un revêtement permettant l'atterrissage de plus gros avions. On n'est pas d'accord et on le fait savoir. Stop au bruit !

-=-=-=-=-=-